

Diglossie au Québec : limites et tendances actuelles

Pierre Chantefort

Number 6, 1976

La sociolinguistique au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800041ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800041ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (print)

1920-1346 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chantefort, P. (1976). Diglossie au Québec : limites et tendances actuelles. *Cahier de linguistique*, (6), 23–53. <https://doi.org/10.7202/800041ar>

DIGLOSSIE AU QUÉBEC : LIMITES ET TENDANCES ACTUELLES*

On connaît sans doute les remarques plaisantes qui courent au Québec sur le caractère trilingue de cette province, du genre : "Nous, Québécois, devons apprendre deux langues étrangères — le français et l'anglais". Ceci laisse entendre que l'on parle dans la vie de tous les jours une langue sensiblement différente du français standard européen. Cette impression est corroborée par certaines formules que l'on trouve sous la plume d'auteurs québécois, par exemple : "Bien qu'écrite en joual¹ cette pièce a une grande valeur littéraire" ou encore "Jusqu'ici le pur "joual" n'avait fait son apparition qu'à titre de langue de traduction (dans *Pygmalion* et dans *Un goût de miel*)²."

-
- * Cet article a été préparé en 1970 grâce à une bourse de recherches octroyée par le Centre national de la recherche scientifique de France, et il a fait l'objet d'une prépublication au Centre international de recherches sur le bilinguisme, Université Laval, 1971.
1. Pour ceux qui ne seraient pas au fait de la situation linguistique au Québec, le "joual" (venant de la prononciation modifiée du mot *cheval*) est une variété de français parlée dans les classes moyennes et populaires, surtout dans les villes. Les linguistes québécois ne sont pas d'accord pour définir le joual : est-ce un simple niveau de langue ou constitue-t-il une variété distincte ? Nous en discuterons brièvement. Enfin, il n'est peut-être pas inutile de rappeler, dans un pays où les problèmes linguistiques prennent souvent, par suite du contexte politique, un caractère passionné, que cet article se veut aussi objectif que possible et que le terme "joual" n'a rien de péjoratif.
 2. Jean-Claude Germain, dans la préface à la pièce de Michel Tremblay, *les Belles-Soeurs*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, "Théâtre vivant", n° 6, 1968, p. 5.

Les Québécois eux-mêmes ont ainsi le sentiment qu'à côté d'une variété relativement proche du français standard existe une autre variété suffisamment différente pour que l'on ait éprouvé le besoin de lui donner un nom spécifique. C'est ainsi que l'on entend parfois des Québécois vous confier : "Un tel parle le vrai joual, je ne comprends pas moi-même la moitié de ce qu'il dit." On se dit que si l'on peut parler de "pur joual" et de traductions de l'anglais en joual, il doit y avoir anguille sous roche. Cette impression se confirme empiriquement quand on observe les réactions d'un visiteur de France devant certains films ou pièces de théâtre québécois, devant certaines émissions de télévision, en particulier les émissions humoristiques, devant certaines conversations dans la rue, à la taverne : il ne comprend littéralement pas ce qui se dit à tel point qu'il préfère parfois parler anglais. Inversement, il arrive qu'un Québécois préfère parler anglais plutôt que français en France ; il est vrai que dans ce dernier cas à la crainte de ne pas se faire comprendre s'ajoute la peur de s'exposer à la raillerie à cause d'un accent que les Français, peu charitables en la matière, qualifient au mieux de "paysan".

Tous ces indices peuvent donner à penser que l'on s'achemine peut-être vers une situation de diglossie au Québec. Pour ce concept, nous renvoyons le lecteur à l'article fondamental de Ferguson³ auquel nous nous référerons assez souvent au cours du présent article. Voici la définition qu'il en donne : *"Diglossia is a relatively stable language situation in which, in addition to the primary dialects of the language (which may include a standard or regional standard) there is a very divergent, highly codified (often grammatically more complex) superposed variety, the vehicle of a large and respected body of written literature, either of an earlier period or in another speech*

3. Charles A. Ferguson, "Diglossia", *Word*, 15 : 325-340, 1959.

*community, which is learned largely by formal education and is not used by any sector of the community for ordinary conversation*⁴."

Nous considérons les divers éléments sur le plan proprement linguistique d'abord, puis sur le plan sociolinguistique, qui, selon les critères de Ferguson, constitueraient les indices d'une tendance vers la diglossie, en soulignant chaque fois les différences avec une situation de diglossie bien caractérisée, par exemple, la Grèce avec le dhimotiki et le katharevusa ou le Maroc avec l'arabe dialectal marocain et l'arabe classique⁵. Dans ces pays certains individus utilisent deux variétés ou plus de la même langue, selon les situations. En d'autres termes, nous examinerons les relations entre le joual et le français standard au Québec pour déterminer dans quelle mesure elles se rapprochent ou diffèrent de celles qui existent entre le créole haïtien et le français standard à Haïti, ou le schwyzerdütsch et l'allemand standard en Suisse, pour reprendre les deux autres exemples de diglossie de Ferguson.

-
4. *Ibid.*, p. 336. Nous préférons cette définition à celle qui a été proposée par Gumperz et surtout Joshua A. Fishman dans son article "Bilingualism with and without diglossia — Diglossia with and without bilingualism", dans *Journal of Social Issues*, 23 (2), 1967, consacré aux problèmes de bilinguisme. D'après la définition très large de Fishman, il y aurait diglossie dans toutes les communautés linguistiques où l'on considère que les différents registres, c'est-à-dire les variétés liées à des fonctions définies, constituent des variétés ou des langues distinctes. C'est le cas de presque toutes les communautés où existe la plupart du temps au moins une dichotomie langue écrite/langue orale familière. Par contre la distinction de Fishman entre diglossie, phénomène social, et bilinguisme, phénomène individuel, va se révéler très utile.
 5. Pour une critique de la conception de Ferguson appliquée à l'arabe, voir l'article de A.S. Kaye, "Modern Standard Arabic and the Colloquials", *Lingua*, 24 (4) : 374-391, 1970, où l'auteur applique à la variété A le concept de *ill defined* et à B celui de *well-defined* concepts, repris de Charles F. Hockett.

L'intérêt de cette étude réside principalement dans la perspective sociolinguistique adoptée. En effet, à quelques exceptions près, la situation linguistique au Québec a surtout été abordée du point de vue du bilinguisme français-anglais, surtout sur le plan linguistique et souvent avec des préoccupations prescriptives (étude des interférences en particulier). Il est étonnant que l'analyse de la situation linguistique de la communauté québécoise n'ait jamais été faite en termes de fonctions des langues et variétés des langues. Une telle analyse serait pourtant de la plus haute utilité pour dégager les lignes de force de l'évolution du français. Elle présenterait un grand intérêt pour ceux qui organisent l'enseignement de cette langue, ceux qui veulent définir des normes du français parlé au Québec et pour les dirigeants qui devront prendre des décisions de caractère politique en ce qui concerne la nature et la place du français dans la société québécoise.

I CRITÈRES LINGUISTIQUES

Nous appellerons A la variété superposée, et B la variété dialectale⁶. Un certain nombre de problèmes théoriques surgissent tout de suite dans le choix de A et de B.

1. La variété B de la situation de diglossie n'est généralement pas unique : au Québec on notera ainsi des différences assez marquées selon les régions⁷ mais, pour le moment du moins, il n'existe pas de variété standard B codifiée et homogène. De plus, à l'intérieur même

6. La terminologie de Ferguson, H (high) et L (low) semble suggérer un jugement de valeur et c'est pourquoi nous l'écartons, même si la notion de prestige fait partie intégrante des données sociolinguistiques de la situation.

7. Nous ne considérerons pas ici le cas de l'acadien, les problèmes étant distincts par suite d'une évolution divergente et d'un rapport de forces avec l'élément anglophone très différent.

d'une variété B, il existe des différences considérables d'un locuteur à l'autre : comme nous allons le voir, une des différences essentielles avec une situation de diglossie caractérisée, où il y a en quelque sorte discontinuité entre A et B, est qu'au Québec il y a un continuum entre A et B. On ne pourra généralement pas dire d'un énoncé qu'il est entièrement en A ou entièrement en B, mais qu'il est plus ou moins proche de A ou de B⁸. Nous admettrons, pour la clarté de l'exposé, que B est une variété de langue accumulant toutes les caractéristiques que nous allons dégager, tout en gardant à l'esprit que ce "pur joual" n'est qu'une abstraction. La langue qui s'en rapprocherait le plus serait celle que l'on parle dans certains milieux populaires de Montréal.

2. Le même problème se pose pour A : quelle variété de A doit-on retenir ? Ici, nous avons le choix entre deux solutions :

- a) le français standard européen, dit français international : A ;
- b) le franco-québécois standard qui ne différerait du premier que par certains traits de prononciation et quelques éléments lexicaux. On donne souvent comme exemple de franco-québécois standard la langue des "annonceurs" de Radio-Canada.

Même s'il était tentant de retenir la première solution pour établir une différence maximale entre A et B, en particulier pour ce

8. Pourtant, il n'est pas rare qu'un même personnage dans un film ou un sketch à la télévision, passe d'une variété à l'autre, généralement à des fins humoristiques, et que ce "saut" soit nettement perçu par tout le monde ; dans ce cas, c'est le contraste qui est éclairant. Mais à l'intérieur d'un seul énoncé, il est beaucoup plus difficile de déterminer si on a affaire à A ou à B, les repères donnés ne permettent pas toujours d'assigner l'énoncé à l'une ou l'autre variété.

qui est de l'intercompréhension⁹, nous avons retenu la deuxième essentiellement pour la raison suivante : la situation de diglossie, si elle existe, se trouve dans une communauté linguistique¹⁰ et non pas dans deux communautés différentes. Il faut de plus noter que le français européen standard a été longtemps pratiquement absent du Québec. Cela n'est plus vrai par suite d'un certain accroissement de l'immigration française d'une part et du développement des mass media d'autre part qui fait que les films français sont largement diffusés dans les cinémas et à la télévision, les revues et journaux français répandus dans le public qui, il y a cinquante ans, n'avait que très rarement l'occasion d'entrer en contact avec le français standard. Ceci a pour conséquence une situation asymétrique ; même s'ils ne le parlent pas, la plupart des Québécois comprennent maintenant le français standard. Il serait intéressant, quoique très difficile, de vérifier si tel était le cas il y a quelques décennies. Certaines anecdotes rapportées par des visiteurs au Québec, il y a trente ou quarante ans, tendraient à montrer que les Québécois ne comprenaient pas toujours bien les Français.

Ainsi, la diffusion généralisée du français standard conjuguée avec les efforts de propagande d'organismes officiels tels que l'Office de la langue française du ministère des Affaires culturelles ou le Service de linguistique de Radio-Canada a pour résultat d'atténuer les différences entre le franco-québécois standard et le français standard A, ce qui entraîne un accroissement de la distance entre A et B. Notons en passant qu'il faudrait établir un inventaire systématique des différences entre A et A'. Ce travail a été fait pour ce qui est de

9. C'est d'ailleurs ce que semble faire Ferguson qui reste assez évasif sur la question, mais on peut se demander si par exemple le français parlé à Haïti par opposition au créole haïtien est le même que le français standard. C'est assez peu probable.

10. Voir l'article de Gumperz dans *The Encyclopaedia of Social Sciences*.

la prononciation¹¹, bien que les traits prosodiques aient été négligés, et dans une certaine mesure le lexique (archaïsmes, interférences, impropriétés, canadianismes de bon ou de mauvais aloi) mais les faits syntaxiques ont été peu étudiés. De même tout le domaine des différences de fréquences d'emploi (du type : *aubaine*, *épargner*, *présentement*, *se mériter* respectivement beaucoup plus fréquents en franco-québécois qu'*occasion*, *économiser*, *actuellement*, *remporter*) et leurs causes (hypercorrection, interférences par différenciation maximale, etc.) reste pratiquement inexploré.

Notons enfin que pour représenter A et B, on ne pourra conserver l'orthographe traditionnelle qui masque certaines ressemblances (ou certains écarts) entre A et B. On donnera donc pour une étude de ce type une transcription phonétique des mots cités.

a) Grammaire

Dans son article *op. cit.*, p. 333, Ferguson fait la constatation suivante : "*There are always extensive differences between the grammatical structures of H and L*", et il précise un peu plus loin le sens de cette différence : "*The grammatical structure of any given L variety is simpler than that of its corresponding H*".

Pour le premier point, il serait nécessaire d'établir une échelle pour mesurer l'écart entre les variétés d'une même langue. C'est un problème complexe qui s'apparente aux recherches entreprises pour mesurer la parenté des langues¹² et qui fera l'objet d'une étude en soi. On peut d'ailleurs se demander si on utilisera la même méthode

11. Voir en particulier les études de R. Charbonneau et J.-D. Gendron.

12. Voir J.H. Greenberg, "The measurement of linguistic diversity", *Language*, 32, 1956, ainsi que l'article de B. Collinder, critiqué par V. Pisani, "Parenté linguistique", *Lingua*, 3 (1), 1952.

et les mêmes critères pour mesurer l'écart entre deux variétés d'une même langue et deux langues totalement différentes.

En ce qui concerne le deuxième point, la notion de simplification n'est pas subjective. On s'accordera généralement à dire qu'il y a simplification de B par rapport à A quand plusieurs des conditions suivantes seront remplies :

- a) la morpho-phonologie de B est plus simple que celle de A, c'est-à-dire que les morphèmes ont moins de variantes et que les variations sont plus régulières (en d'autres termes, il y a moins d'exceptions) ;
- b) B comporte moins de catégories obligatoires marquées par des morphèmes ou des règles d'accord (par exemple, l'anglais ne marquant pas l'accord de l'adjectif et ne faisant pas de distinction de genres est plus "simple" à ce point de vue que le français) ;
- c) les règles d'accord et de rection verbale de B sont plus strictes que celles de A (par exemple, une langue est plus "simple" à ce point de vue qu'une autre si toutes les conjonctions gouvernent l'indicatif, non pas certaines, l'indicatif, d'autres, le subjonctif, d'autres enfin gouvernant les deux avec des différences de sens).

Il est évident qu'il ne suffit pas d'un seul de ces points pour qu'il y ait simplification de B par rapport à A. Il est en effet possible que sur d'autres points, ce soit B qui soit plus complexe que A, mais si, toutes choses étant égales par ailleurs, une ou plusieurs de ces conditions sont remplies, on pourra alors dire que B est plus "simple" que A.

Qu'en est-il pour notre situation linguistique ? On regrettera d'abord qu'il n'y ait aucune grammaire descriptive de B, c'est-à-dire de la langue populaire au Québec. On note bien quelques glossaires

ou dictionnaires français-joual, souvent humoristiques, mais aucune étude linguistique sérieuse. Nous verrons d'ailleurs la cause de cette absence plus loin. A défaut d'une étude exhaustive, certains points examinés en détail correspondent bien à la première condition pour qu'il y ait diglossie : différence entre les deux variétés dans le sens d'une simplification. On pouvait peut-être s'y attendre car B n'a été au début qu'un niveau familier de la langue parlée avec les caractéristiques que cela comporte, en particulier, en ce qui concerne les contractions qui vont dans le sens d'une économie des efforts articulatoires. Une étude du système verbal de B ferait ainsi ressortir toutes les caractéristiques d'une simplification : tendance à la disparition d'une opposition "tu" ~ "vous" (de politesse) au profit de "tu", tendance au remplacement de "nous" par "on" avec la disparition concomitante du morphème de la première personne du pluriel, d'où simplification du paradigme verbal avec alignement : [ʒva, tava, iva, nu, ɔ va, ivɔ] "vous allez" est limité quand on s'adresse à plusieurs interlocuteurs. Simplification aussi par l'abandon progressif du futur au profit d'une tournure périphrastique : aller + infinitif ; tendance à abandonner le subjonctif après des conjonctions telles que *bien que*, *avant que* ou des locutions comme *je suis content que*, *je ne pense pas que* ; tendance à ne plus marquer la concordance des temps (exemple : "je ne savais pas que vous aimez") et à simplifier l'emploi des temps (exemple : "si j'aurais pensé"). On note l'élision de l'article dans les compléments de lieux, avec parfois un redoublement corrélatif de la voyelle [a] (exemple : [a (a) mɛs] avec alignement des irrégularités (à matin, à soir). Il y a tendance à créer de nouvelles oppositions, par analogie avec d'autres, par souci de régularité (par exemple, masculin/féminin : *têtu/têtuse* ; *bon à rien/bonne à rienne*, *cru/crutes* etc.).

Toutes ces remarques sont certes fragmentaires et dispersées, mais notre but ici n'est pas de donner une description complète de B.

Certains faits sont discutables, peuvent être interprétés de façon différente, ne constituent parfois que des tendances, mais ils vont tous dans le sens d'une simplification de B par rapport à A.

Il reste toutefois à vérifier si on ne trouve pas d'exemples d'apparition de nouvelles règles venant s'ajouter au système déjà existant de A. D'autre part, ce n'est pas parce que nous avons un état de langue suffisamment différent et simplifié que nous avons diglossie ; il se pourrait que nous n'ayons qu'une opposition langue standard/dialecte. La différence entre A et B avec simplification de B ne constitue qu'une condition nécessaire mais non suffisante. C'est la convergence de sept ou huit facteurs qui seule permettra de diagnostiquer une situation de diglossie au sens où nous l'avons définie.

b) *Lexique*

Dans les situations de diglossie, une grande partie du lexique est commune à A et à B. Pour les éléments différents, deux cas peuvent se présenter :

- a) A et B ont deux mots totalement différents pour renvoyer à la même réalité extra-linguistique (ainsi en grec, "vin" se dira *ínos* en A, et *krasi* en B) ;
- b) A et B désignent la même réalité par des mots apparentés présentant des modifications morpho-phonologiques plus ou moins grandes mais toutes régulières (exemple : en allemand *klein* (petit) devient, en schwyzertütsch, *chly*).

Dans les deux cas, on aura des couples de termes renvoyant à la même réalité, recouvrant en gros les mêmes variations de sens, mais le fait même d'utiliser l'un ou l'autre indiquera que l'énoncé est en A ou en B. Ceci est à rapprocher de la différence entre niveaux de langue : tel élément appartenant au registre "soutenu" serait ressenti comme déplacé, voire ridicule, dans une conversation courante et inversement.

Dans le cas du Québec, les couples de mots peuvent être des deux types décrits. Dans le premier cas, l'origine du terme peut être un archaïsme ou un régionalisme (*lancer/garrocher*, *ennui/dérangement*) ; un canadianisme (*obscurité/noirceur*) ; une interférence de l'anglais, soit par emprunt non intégré (*équipe/shift*) (à l'usine), soit par emprunt intégré (*soutenir/baquer*), soit un calque (*faire face à ses obligations/rencontrer ses obligations*), soit une extension sémantique d'un mot de A (*bouteille/biberon*). Parfois l'extension sémantique crée un véritable homonyme, lorsqu'il y a "saute" de sens et non plus simplement chevauchement (exemple : *monnaie/change*).

Dans le deuxième cas, les paires de mots résultent des différences entre les deux systèmes phonologiques de A et de B — ou contre le système de base et le sous-système — (exemple, [pɛrd - pɑrdɹ] divers phénomènes : métathèses (*edredon/ederdon*), contractions¹³ ([tu tsyt/təsyit] = tout d'suite), liaisons [ʃ yi enerve/jytenarve]. Mais ici, nous commençons graduellement à sortir du lexique. Il faut encore ajouter les différences de fréquence des mots entre A et B que seule une étude rigoureuse mettrait en valeur. Enfin, nous anticiperons un peu sur la deuxième partie de l'article en faisant remarquer que B étant avant tout une langue orale, certains termes techniques, savants ou recherchés de A en seront absents parce que l'on ne discute pas de ces sujets en B, dans une conversation courante. Inversement, mais plus rarement, des termes existeront en B pour désigner des objets familiers, locaux, particuliers à un métier donné, et le terme équivalent n'existera pas en A (exemple : *tèpe/ ?* ; *chain-saw/ ?*)¹⁴. On

13. Là encore une étude systématique des différences entre les procédés de contraction de A et de B serait la bienvenue et devrait englober les formes faibles, les élisions et les liaisons.

14. Il existe bien en français standard les mots "chatterton" et "scie à ruban", mais nous ne pensons pas que ces mots soient très connus en A. [À la suite de la première version de cet article, nous avons constaté que l'équivalent de *chain-saw* est tout simplement "scie à chaîne".]

notera quand même que dans l'ensemble le lexique de B est moins riche que celui de A. Là encore, la différence va dans le sens d'une simplification. Si l'on chiffrait les différences entre A et B, on s'apercevrait que dans certains domaines (vêtement, habitat, nourriture, automobile), les différences sont considérables.

Maintenant, peut-on dire que le fait d'utiliser un terme de B signifie automatiquement que l'on parle B et que la même chose est vraie pour A ? C'est ce que suggère Ferguson, mais il semble qu'au Québec la réalité soit plus complexe que ce qu'il décrit. Cela tient en particulier au fait qu'il n'y a pas rupture entre A et B, même si la prononciation d'un mot est un indice important, mais qu'il y a continuum. Là encore, il y a dissymétrie ; si dans un énoncé je trouve (1) : "avez-vous la monnaie de 10 dollars ?", ou si le locuteur parle avec un accent proche du français standard on pourra dire sans grand risque d'erreur que l'énoncé est en A mais l'inverse n'est pas si sûr ; le fait de trouver (2) : "avez-vous le *change* pour 10 dollars ?" n'impliquera pas obligatoirement que l'énoncé est en B. On peut tout au plus dire qu'il est "moins A" que (1). Il faudrait d'autres éléments pour l'assigner sans erreur à B, et ils ne seront pas forcément présents, exemple (3) : "avez-vous du change pour 10 piasses ?", ou (4) : "avez-vous du change pour un dix ?". Cette dissymétrie provient de l'absence de codification et de règles strictes pour B alors qu'au contraire A est très codifié. Ceci tendrait à indiquer que la situation de diglossie n'est pas encore caractérisée car elle suppose que B ait un minimum de normes et d'homogénéité.

Il reste un dernier point à examiner en ce qui concerne le lexique : les rapports entre langue orale et langue écrite. Dans certaines situations de diglossie, on trouve des formes écrites appartenant à A et si on veut renvoyer oralement à la même réalité, on emploiera automatiquement la forme B correspondante. En d'autres termes, certaines formes ne seraient jamais écrites, d'autres jamais

employées oralement, un peu comme si dans un restaurant québécois un client voyait écrit le mot "purée" qui deviendrait "patates pilées" lorsqu'il passe de vive voix sa commande au garçon ; on ne prononcerait pratiquement jamais "purée" et on n'écrit pratiquement jamais "patates pilées". Cette situation n'est pas la même que celle qui résulte d'une différence de niveaux de langue ; les termes appartenant à des registres différents sont généralement susceptibles d'être à la fois employés oralement et par écrit, même s'il y a tendance à une certaine spécialisation. Il reste qu'aux deux extrémités de l'échelle, très recherché et très familier, les termes ne seront qu'exceptionnellement employés respectivement oralement et par écrit.

La distinction de Ferguson est légèrement en contradiction avec la situation idéale qu'il prétend décrire ; en effet, la variété A n'est pas restreinte à l'écriture, mais est également susceptible d'être employée oralement, sinon en conversation familière, du moins en langue orale soutenue. Par contre, la variété B n'est jamais écrite (sauf dans le cas d'oeuvres littéraires, qui sera étudié plus loin) en tant que telle, mais cependant l'usage du franco-québécois écrit se caractérise par une tendance à abolir la distinction langue écrite - langue orale ; autrement dit, on écrit souvent comme on parle. Ceci est particulièrement net si l'on examine des copies d'élèves rédigées par des enfants de 8 à 15 ans. De la même façon, il est remarquable de trouver parfois dans un article de journal par ailleurs de style soutenu, des mots qui ne conviennent pas du tout au ton et au niveau du message¹⁵. La notion de niveau et de registre de langue semble s'estomper, c'est pourquoi beaucoup de manuels scolaires québécois mettent l'accent sur ce concept. Nous verrons que ce phénomène peut laisser prévoir l'évolution du français au Québec.

15. Cet effacement de la distinction langue écrite - langue orale se retrouve en particulier dans la publicité où le ton familier est de rigueur "Lui, y connaît ça !", "As-tu envoyé ton \$2 ?", etc.

c) *Phonologie*

Les écarts entre la phonologie de A et celle de B peuvent varier selon les situations ; ils peuvent être minimes, assez grands ou très grands. On peut dire qu'entre A et B au Québec, les différences sont assez marquées ; moins toutefois qu'entre B et le français standard. Ferguson propose l'hypothèse suivante¹⁶ : *"The sound systems of A and B constitute a single phonological structure of which the B phonology is the basic system and the divergent features of A phonology are either a subsystem or a parasystem."* Cela conduit à supposer que le locuteur n'a qu'un seul système d'oppositions distinctives pour l'ensemble A + B et que la distribution des phonèmes dans certains éléments lexicaux subit des interférences dans les deux sens. Cela est peut-être valable quand un même locuteur est capable de parler A et B et de comprendre A et B. Or, et c'est là une des caractéristiques fondamentales de la situation linguistique au Québec, la plupart des locuteurs n'ont à leur disposition pour la production qu'un seul état de langue qui se rapproche plus ou moins de A ou de B. Par contre, pour la réception, ils comprennent pratiquement aussi bien A que B et même A' comme nous l'avons vu.

Si l'on met de côté les cas d'imitation, généralement à des fins humoristiques, on tendra vers une diglossie incomplète au niveau de la production, aussi bien écrite qu'orale. C'est ici que se révèle utile la distinction de Fishman¹⁷. Si l'on considère la diglossie comme un phénomène au niveau social : l'emploi de deux variétés d'une même langue avec des fonctions différentes dans une même communauté linguistique, on pourra peut-être parler de tendance à la diglossie au Québec (à condition que les critères sociolinguistiques soient remplis) ; mais si l'on fait intervenir la notion de bilinguisme, c'est-à-dire

16. Ferguson, *op. cit.*, p. 335.

17. Joshua Fishman, *op. cit.*, p. 29 et suiv.

un phénomène individuel, l'aptitude d'un individu à parler et à comprendre les deux variétés A et B¹⁸, on pourra seulement dire qu'il y a éventuellement diglossie et bilinguisme de réception.

On peut affirmer pourtant qu'au Québec la plupart des sujets parlants comprennent les deux termes des doublets lexicaux dont nous avons parlé mais n'en utilisent activement qu'un. Cette situation tend peut-être à se modifier ; en effet, il n'est pas rare d'entendre un Québécois parlant une langue très proche de A dire à un Français d'un autre Québécois : "Il parle vraiment le joual, ce n'est pas étonnant que vous ne compreniez pas; moi-même, je ne comprends pas du tout." On a souvent attribué aux interférences de l'anglais la cause de cette absence de compréhension mutuelle entre Français et Québécois. Or, tant qu'on reste sur le plan lexical, la situation et le contexte permettent souvent de deviner les termes manquants ; même une syntaxe disjointe ne constitue pas un obstacle insurmontable. Nous voudrions émettre l'hypothèse que l'obstacle majeur à l'intercompréhension provient de l'élément phonique, pas seulement les différences de réalisation des phonèmes, pour déroutantes qu'elles soient, mais surtout des différences de rythme, de tension articulatoire, d'accentuation, de pauses, de jointures, de débit, d'intonation (il suffit d'écouter attentivement la courbe intonative d'un présentateur de télévision ou de radio lisant un bulletin d'informations par ailleurs avec une langue très proche de A pour s'en rendre compte), de contractions, de liaisons, de formes faibles, d'élisions, etc. Tous ces phénomènes ont été peu étudiés et des recherches dans ces domaines seraient très révélatrices.

18. Dans cette distinction importante, nous prenons bilinguisme au sens large, c'est-à-dire non seulement l'aptitude à parler deux langues, mais aussi deux variétés d'une même langue.

Pour preuve, nous avons fait lire à un Français ignorant tout du Québec et ne sachant pas l'anglais, une pièce dont on nous dit qu'elle est écrite en ce qui se rapproche le plus du jòal : *les Belles-Soeurs* de Michel Tremblay. Or il a pratiquement tout compris (il est vrai que l'orthographe, même si elle est déformée pour calquer la parole, aide considérablement à la compréhension). Nous avons emmené un autre Français assister au théâtre à une représentation de cette même pièce et malgré la mise en scène, le décor et le jeu des acteurs, il a très rapidement perdu pied. Dans ce domaine encore, on en est à l'à peu près. Il faudrait effectuer des tests mesurables de compréhension orale A - B, dans les deux sens pour confirmer ce qui dans l'état actuel des recherches n'est guère plus qu'une hypothèse.

II CRITÈRES SOCIOLINGUISTIQUES

À côté des critères plus proprement linguistiques que nous venons d'examiner, on trouve dans les situations de diglossie plusieurs caractéristiques communes ayant trait à la répartition des fonctions, au prestige, à l'acquisition et à la standardisation des deux variétés de la même langue coexistant dans une communauté linguistique donnée.

a) *Fonctions*

Selon Ferguson, une caractéristique essentielle de la diglossie est la spécialisation des fonctions de A et de B ; dans certaines situations on emploiera A à l'exclusion de B et inversement, et il n'y aura pratiquement pas de chevauchements. Ainsi, on peut pour certaines communautés donner un tableau montrant par exemple que l'on emploie A pour les sermons, les cours à l'université, les éditoriaux ou les discours politiques, etc., tandis que l'on utilise B pour la conversation courante dans la famille, la littérature populaire, les légendes de caricatures à caractère politique, etc. On note aussi que l'emploi de l'une ou l'autre forme à mauvais escient est sanctionné par la moquerie et le ridicule. Peut-on appliquer une telle situation d'ensemble au Québec ?

Certains éléments pourraient le laisser penser. C'est ainsi que l'homme politique employant des expressions typiques de B fera rire de lui¹⁹, tout comme le Français s'essayant à "sacrer" : ce n'est pas naturel, il n'a pas l'accent convenable. Inversement, si un joueur de hockey ou un bûcheron employait des expressions de A, avec un accent proche de A, on imagine sans peine l'hilarité de ses compagnons et les sarcasmes et qualificatifs qu'ils lui adresseraient : maniéré, peu viril, "fifi". Il est très intéressant de noter ces associations. Pendant longtemps — et ceci est encore vrai de nos jours, quoique sur une échelle plus réduite — on a associé B avec la force, la virilité, la nature saine et débordante de vie, les plaisanteries lourdes, tandis que celui qui parlait une langue plus proche de A était considéré comme affecté, efféminé, faible, voire pis encore. À ce point de vue, il est très révélateur d'analyser la langue en fonction du sexe : au Québec, on trouve des distinctions pratiquement inexistantes en France ; les professeurs québécois ont souvent noté que la langue des jeunes filles était sensiblement différente de celle des garçons du même âge ; elles possédaient un vocabulaire un peu plus riche, une syntaxe un peu plus assurée, une prononciation moins proche de B que leurs camarades garçons. Mais cette tendance à une spécialisation selon le sexe, tendance qu'il faudrait relier au rôle de la femme dans la société québécoise²⁰, va en s'atténuant. Ceci tient à plusieurs facteurs : un taux

-
19. Dans ce domaine il faut aussi bien sûr tenir compte de la démagogie inévitable de celui qui se met à la portée des électeurs dont il recherche les suffrages — voir le petit recueil de perles rassemblées par René Bureau dans le journal des débats parlementaires du Québec, *Toué, tais-toué !*, Montréal, Editions du jour, 1968.
 20. Les expériences de W. Lambert (voir en particulier "A social psychology of bilingualism", *Journal of Social Issues*, 23 (2), 1967) montrent que la femme québécoise est beaucoup plus désireuse que l'homme québécois de conserver les valeurs spécifiques au Québec, incarnées essentiellement dans la langue et la religion (p. 98).

de scolarisation plus élevé et un allongement de la durée des études, une pénétration du français standard par le truchement de la télévision, un accroissement du nombre de professeurs femmes généralement plus exigeantes que leurs collègues masculins sur les questions de langue, une évolution du vêtement et de la coiffure, sans oublier une campagne menée à l'échelle de la province visant à supprimer les connotations péjoratives d'une langue débarrassée de certaines caractéristiques de B, en particulier les jurons. Dans quels autres pays du monde pourrait-on lire des messages semblables à ceux inscrits sur les panneaux publicitaires dans le métro ou les autobus de Montréal : "Bien parler, c'est se respecter" ?

Malgré tout, on ne peut pas dire qu'il y a diglossie au Québec dans la mesure où la plupart des sujets parlants n'ont qu'une variété de langue à leur disposition ; on ne peut pas dire qu'un Montréalais de certains quartiers de l'est de la ville parlera B avec ses compagnons de travail ou de taverne et A avec le sociolinguiste français venu enquêter sur place. De la même façon, il sera difficile à un Québécois dit "cultivé" de parler spontanément B. Tout au plus notera-t-on une tendance à s'adapter à son interlocuteur, à se mettre à sa portée en supprimant mots et expressions qu'il risquerait de ne pas saisir, mais il n'y a là rien de spécifique ; ce ne sont que les exigences de la communication. Ce phénomène serait plus intéressant s'il donnait naissance à une langue mixte comme c'est parfois le cas dans les situations de diglossie²¹. Nous reviendrons sur ce problème un peu plus loin.

21. Ferguson, *op. cit.*, p. 332, cite des formes intermédiaires comme le mikti en grec ou le créole de salon à Haïti, destinées à résoudre les tensions qui se manifestent quand il y a diglossie.

Restent deux caractéristiques de la diglossie qui semblent s'appliquer au Québec. Il n'est pas rare d'entendre un discours en A ou de lire à haute voix un article en A puis de le discuter et de le commenter en B, parfois même avec l'auteur du discours. Ceci appelle une remarque d'ordre phonologique ; la personne qui lit l'article en A le fait non pas avec l'accent de A mais bel et bien avec celui de B, ce qui tendrait à prouver ce que nous disions plus haut : il n'y a pas deux systèmes, ni même un système de base et un sous-système, mais un seul système pour les deux variétés.

Enfin Ferguson fait observer que les individus qui parlent B émaillent leur conversation de proverbes et de formules de politesse de A, peut-être pour compenser une insécurité linguistique latente. Est-ce là l'explication du phénomène curieux que l'on note au Québec ? Il est en effet caractéristique, lorsque deux personnes se tutoient et parlent une langue proche de B, d'en entendre une répondre à l'autre qui lui demande quelque chose : "s'il-vous-plaît", comme s'il s'agissait d'un bloc figé, formant un tout où l'on ne fait pas le rapport entre le "vous" et le "tu" que l'on donne à son interlocuteur.

b) Prestige

Sous ce titre nous essaierons de déterminer quels sont les sentiments des sujets parlants en face des deux variétés A et B. Quand il y a diglossie, la plupart des membres de la communauté s'accordent pour trouver que A est supérieur à B pour plusieurs raisons : on exprime mieux un raisonnement logique ou simplement une pensée un peu complexe en A parce qu'on dispose d'un vocabulaire plus riche et plus précis et de nuances qui font défaut à B (il est intéressant de noter que même les individus qui ne parlent pas A ou le parlent très mal sont d'accord avec ces affirmations, quand bien même ils sont plus à l'aise en B). De plus, on attribue à A une valeur esthétique certaine due à l'héritage littéraire (voir *c) Littérature*). Il semble donc

qu'aux yeux de la plupart des Québécois, il y ait une variété noble et une basse. Celui qui parlera cette dernière aura parfois lui-même conscience d'être différent, il en sera peut-être gêné et quelquefois on se moquera de lui, ce qui accentuera son sentiment d'insécurité.

La situation est toutefois compliquée par une tendance totalement opposée ; comme nous l'avons vu, une langue proche de A est ressentie comme artificielle, affectée, comme le véhicule d'une pensée et d'une culture étrangères, incapable d'exprimer la nature même du peuple québécois, son identité profonde, alors qu'au contraire B aura toutes ces qualités : spontanéité, naturel, expression de la sensibilité populaire, de l'expérience au contact d'une nature et d'un climat différents de celui de France²². La tension entre ces deux attitudes est source de conflits et du malaise profond que les Québécois éprouvent en face de ces problèmes de langue.

D'un côté, certains nieront jusqu'à l'existence même de B ou le relégueront au rang de phénomène marginal, le tout assorti de condamnations sans appel. Dans certaines situations de diglossie, on a remarqué que certaines personnes déclarent que B n'existe pas. Ainsi, quand on dira qu'Untel ne sait pas le français, cela signifiera qu'il ne parle pas bien A, même s'il parle bien B. Si un étranger demande à un Québécois de lui apprendre sa langue, ce dernier lui enseignera des formes de A en prenant soin de dire que ce sont les seules correctes et les seules à employer. Bien sûr, cela suppose de la part du Québécois en question, une bonne connaissance de A, ce qui est loin

22. Pour un plaidoyer passionné en faveur du joual, voir l'essai de Henri Bélanger, "Place à l'homme", *Écrits du Canada français* (Montréal), 26 : 11-124, 1969. L'auteur y expose en détails (en langue A) tous les arguments mentionnés brièvement ici. Un certain nombre de poètes, d'écrivains et d'intellectuels ont exposé leur point de vue sur la langue au cours d'une table ronde dont on trouvera le compte rendu dans *Liberté*, 57, 10 (3) : 85-102, 1968.

d'être toujours le cas. On a aussi noté dans les situations de diglossie l'attitude d'auto-aveuglement de certaines personnes instruites qui nient parler B même si elles l'utilisent tous les jours. Quand on les force à admettre qu'elles utilisent B, en parlant avec leurs enfants par exemple, elles s'excusent en disant : "Ils ne comprendraient pas si je leur parlais A". Nous ne pensons pas qu'une telle situation soit valable au Québec où il n'y a pratiquement pas de bilinguisme A-B.

L'autre courant particulièrement fort chez les écrivains et certains intellectuels tend, comme nous l'avons signalé, à valoriser B qui devient ainsi, surtout en période de revendications politiques, le symbole de l'identité et de la conscience nationales, de la spécificité de la nation ; c'est l'équivalent, sur le plan linguistique du "ni anglais ni français, mais québécois".

c) Littérature

La notion de prestige est intimement liée à l'existence d'une littérature importante en A ; c'est une des conditions de la diglossie ; mais comme le problème est assez complexe et ambigu, nous le traitons séparément.

Là encore nous allons retrouver les deux grands courants qui s'affrontent : d'un côté, la majorité de la population pense que la seule littérature valable, poésie, roman ou théâtre, est celle écrite en A. Ceci est dû au fait que dans une autre communauté linguistique, jouissant d'un grand prestige culturel, A est actuellement employé comme variété standard, comme langue de la conversation courante. Il faut ajouter à cela l'héritage littéraire si bien que la production littéraire contemporaine s'insère tout naturellement dans cette grande tradition. Dans cette optique, on admettra bien sûr des passages en B dans l'oeuvre, mais seulement par souci de réalisme et de couleur locale.

À côté de cette tendance toujours très forte, on commence à noter au Québec une production littéraire non négligeable écrite entièrement en B. Il faudrait faire des enquêtes pour savoir ce que pensent les gens de cette apparition de B dans le roman et sur la scène : est-ce considéré comme un fait marginal, exceptionnel, une curiosité amusante, sans avenir, ou pense-t-on au contraire que cette production existe de plein droit, qu'elle est appelée à se développer et peut donner naissance à des oeuvres d'une valeur littéraire incontestable ? Quoi qu'il en soit, l'existence même de cette littérature en B ne contribue pas à faire évoluer la situation vers la diglossie, bien au contraire. Quand il y a diglossie, il y a pour ainsi dire soumission de B vis-à-vis de A ; or s'il a pu en être ainsi au Québec pendant un certain temps, cette attitude commence maintenant à être contestée.

d) Acquisition

Le fait important ici est que dans toutes les situations de diglossie, c'est B que l'on apprend le premier à la maison, avec les camarades de jeu. C'est B la véritable langue maternelle et l'apprentissage de A se fait presque uniquement à l'école. Cela veut dire que le sujet parlant sera toujours plus à l'aise en B qu'en A qui reste la variété superposée et, en tant que telle, est ressentie comme plus artificielle, en particulier parce qu'on doit en apprendre la grammaire sous forme de règles strictes. A est toujours fortement codifié, B au contraire est plus souple, plus tolérant, et le processus d'acquisition consolide B.

Toutefois, là encore, il faut noter un facteur qui contrecarre l'évolution vers la diglossie : la modification du mode d'acquisition de A. Il y a quelques décennies, un petit Québécois n'avait que rarement l'occasion d'entendre parler A ; il n'en avait qu'une connaissance scolaire et livresque, d'où les boutades citées au début de l'article sur l'apprentissage du français comme langue étrangère. Maintenant,

dès qu'il ouvre la télévision, il entend A ou A' : il se rend compte que ce qu'on lui enseigne à l'école n'est pas un ensemble de prescriptions mortes mais bien quelque chose de vivant utilisé tous les jours par d'autres personnes. Cette prise de conscience peut lui faciliter l'apprentissage de A. À ce "bain de A", pourrait-on dire, s'ajoutent les émissions télévisées ou radiodiffusées traitant de la langue. Elles étaient la plupart du temps destinées aux adultes, mais on a vu récemment l'apparition d'émissions télévisées sur la langue, destinées aux enfants²³.

e) *Standardisation*

Dans les situations de diglossie, A a généralement fait l'objet de nombreuses études au point de vue grammatical. Il comporte une norme fixée et relativement rigide pour la prononciation, la grammaire, le vocabulaire et l'orthographe. Par contre, les études de B sont pratiquement inexistantes ou quand il y en a, elles sont souvent menées par des étrangers, voire écrites dans une langue étrangère. Ceci tient à plusieurs raisons qui s'appliquent assez bien au Québec²⁴.

a) Les grammairiens et linguistes de la communauté où la diglossie se développe préfèrent étudier une langue dite "pure", de prestige, plutôt qu'une langue intermédiaire ou mixte, même si cette dernière est en fait plus répandue que la précédente.

b) B étant la langue "vulgaire" n'était pas jugée digne de recevoir l'attention des grammairiens qui en avaient en quelque sorte honte (on a vu qu'ils allaient jusqu'à en nier l'existence) et qui avaient surtout des préoccupations prescriptives. Heureu-

23. Il s'agit d'une série d'émissions fort bien faites, appelée *les Oraliens*.

24. Cette remarque est beaucoup moins fondée depuis 4 ou 5 ans, et on note de nombreuses études sérieuses sur le franco-qubécois dont les Cahiers de linguistique sont la vivante illustration.

sement, cette position, même si elle a encore de nombreux défenseurs, est battue en brèche par les linguistes descriptifs.

c) B n'est pas codifié, l'orthographe (quand B est écrit ou transcrit), la prononciation, le lexique, la syntaxe ont de grandes marges de variations, si bien qu'on hésite parfois devant les formes à analyser.

d) Il existe souvent plusieurs variétés de B distribuées géographiquement ou selon les groupes sociaux. Parfois un centre important de la communauté linguistique peut imposer sa propre variété de B aux autres membres de la communauté, ce qui aura pour conséquence la fixation d'un B standard avec des écarts moins larges que s'il n'avait pas à jouer ce rôle. Au Québec, Montréal semble jouer ce rôle et le B de Montréal, le joual proprement dit, a tendance à s'étendre aux autres parties du pays, en commençant par les centres urbains ; en effet, le développement de B au Québec est avant tout un phénomène récent, urbain et industriel. La résistance à cette extension vient surtout des campagnes où l'on parle une variété de B sensiblement différente de celle de Montréal, avec des variations notables d'une région à l'autre, voire d'un village à l'autre²⁵.

Il nous reste maintenant à examiner les différences qui pourraient exister entre la situation de diglossie caractérisée et la situation classique d'une langue standard en face d'un ou plusieurs dialectes pour déterminer de quelle situation se rapproche le plus celle qui prévaut au Québec. Notre dernière tâche consistera à essayer de dégager la direction vers laquelle semble s'orienter la situation, en évaluant les diverses forces qui s'opposent.

25. Voir l'article de Gilles R. Lefebvre, "l'Étude de la culture : la linguistique", dans *Situation de la recherche sur le Canada français*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1962, en particulier p. 244-245.

A - LANGUE-DIALECTE ET DIGLOSSIE

Généralement, dans une situation langue-dialecte, les sujets parlants peuvent aussi bien utiliser la langue standard que le dialecte dans une conversation ordinaire. Il n'en va pas de même dans la diglossie : en principe, personne n'utilisera jamais A lors d'une conversation familière. Si quelqu'un essaie de le faire, il est sanctionné par la raillerie (considéré comme pédant, ridicule) ou par une réprobation et un blâme (considéré comme n'étant pas loyal vis-à-vis de sa communauté).

Il y a donc langue-dialecte quand A est parlé naturellement dans la conversation ordinaire par un groupe défini par ses caractéristiques sociales ou géographiques et quand les autres membres de la communauté linguistique utilisent A comme variété superposée.

Il semble bien que la situation au Québec soit plus proche de cette dernière à quelques réserves près ; si la diglossie est exclue parce qu'une fraction non négligeable de la communauté utilise A pour la conversation ordinaire, la situation langue-dialecte a besoin d'être nuancée pour cadrer avec la réalité.

a) Les autres membres de la communauté parlent B et n'utilisent A comme variété superposée que passivement, pour la réception, non pour la production. L'inverse est vrai pour ceux qui parlent A.

b) A et B ne sont pas deux entités discontinues. On a intérêt à parler plutôt du continuum A-B. La meilleure preuve en est l'évolution qui semble se dégager. Si A et B sont distincts, la situation de diglossie peut durer des siècles, mais ce n'est pas le cas au Québec où on note de forts emprunts de A à B.

c) Contrairement à la situation langue-dialecte où l'on n'a pas de répartition des fonctions bien marquée, il semble y avoir au Québec une tendance à la spécialisation des fonctions selon les

variétés employées, mais il y aura des chevauchements qui n'existent pas dans la diglossie. Ces chevauchements tiennent essentiellement à l'absence de bilinguisme A-B.

B - ÉVOLUTION DE LA SITUATION

Nous entrons maintenant dans le domaine risqué des prévisions. Pour saisir l'orientation de l'évolution, il faut d'abord bien dégager les différents facteurs qui doivent être réunis pour que se développe une situation de diglossie. On pourra ensuite dire si au Québec on va vers une situation de diglossie, si on s'en éloigne et alors vers quoi on semble se diriger. Selon Ferguson, les trois conditions à remplir sont les suivantes :

- a) il faut qu'une littérature importante existe dans la langue de la communauté ou dans une langue très voisine ; de plus, cette littérature doit incarner certaines valeurs fondamentales de la société ;
- b) l'éducation n'est le privilège que d'une petite élite ;
- c) il faut que plusieurs siècles s'écoulent après que les conditions a) et b) aient été remplies.

Au Québec, la littérature française joue bien le rôle décrit ; elle est à la source des valeurs culturelles et religieuses de la communauté. Pourtant, la littérature a rapidement perdu ce privilège, pour des raisons historiques et idéologiques, au profit de la seule langue. Il n'y a qu'à se rappeler l'association qui a longtemps été faite entre langue française et foi catholique, ces deux valeurs symbolisant la spécificité de la communauté québécoise en Amérique du Nord. De nos jours la deuxième tend à laisser la place à de nouvelles valeurs qu'il incombe aux sociologues de dégager, tandis que la première subit d'importantes modifications.

La troisième condition était également remplie, bien qu'on puisse penser que la période écoulée soit un peu courte. À cela il faut ajouter un autre facteur qui favorise la diglossie mais ne constitue pas une condition nécessaire : la coupure, par éloignement géographique et culturel, entre la communauté où on parle A comme langue standard et la communauté où se développe la diglossie. On comprendra aisément que le français standard n'ait été longtemps l'apanage que d'une petite minorité, tandis que la langue du peuple subissait l'énorme pression de l'anglais.

Ceci nous amène à examiner la deuxième condition. Comme nous venons de le suggérer, il semble bien qu'elle ait été en bonne voie d'être satisfaite jusqu'à il y a quelques décennies. En effet, l'instruction au Québec était souvent très rudimentaire, pas toujours adéquate et d'après certaines estimations, le taux d'analphabétisme était, il y a cinquante ans, assez élevé. Cette tendance est de nos jours inversée — la qualité des professeurs s'améliore, la scolarité obligatoire fait baisser le taux d'analphabétisme, les universités s'ouvrent plus largement et on ne peut plus vraiment dire que l'instruction soit le privilège d'une petite élite²⁶. Il faut d'ailleurs lier cette extension de l'éducation au développement des moyens de communication entre les différents groupes sociaux et régionaux, surtout pour des raisons idéologiques.

Cela nous amène d'ailleurs à examiner un autre facteur qui va à l'encontre de la diglossie : le désir qu'a la communauté de posséder une langue standard nationale ayant toutes les caractéristiques d'une langue de communication internationale, cette langue étant le symbole de l'autonomie, de l'unité et de la souveraineté.

26. On est en droit de se demander si la diglossie telle que la conçoit Ferguson n'est pas en voie de disparaître rapidement dans la plupart des sociétés où les mêmes forces sont à l'oeuvre.

Quand ces différentes tendances se font jour, les responsables de la communauté préconisent l'unification de la langue. Ils ont le choix entre plusieurs solutions qui s'excluent mutuellement. Elles sont au nombre de trois et ont toutes des défenseurs au Québec.

a) On peut adopter A comme standard. Il faut pour cela que A soit standard dans une autre communauté avec laquelle on désire se rapprocher, ce qui semble être le cas depuis quelques années entre le Québec et la France. C'est la position d'un certain nombre de linguistes prescriptifs qui veulent un alignement pur et simple sur le français standard européen mais les conditions d'acquisition de la langue ne jouent pas en leur faveur.

b) On peut adopter une forme de B standardisée, ce qui présente d'assez grandes difficultés du fait de l'absence de codification et de l'existence de plusieurs variétés. Ceux qui rejettent cette solution font valoir qu'un B standardisé placerait le Québec en dehors de la francophonie et créerait à la longue de grandes difficultés sur le plan de la communication internationale. Pourquoi ne pas adopter l'anglais dans ce cas ! Ce sont surtout quelques écrivains, hommes politiques et intellectuels qui envisagent sérieusement de prendre une forme B standard comme langue officielle.

c) On peut adopter une forme mixte à base de A avec d'assez nombreux emprunts à B. C'est la solution vers laquelle semble s'orienter la majorité des responsables politiques et culturels au Québec²⁷. Elle combine en effet les avantages des deux premières solutions sans en avoir les inconvénients ; elle répond

27. Il y a plusieurs "écoles" dans cette tendance : celles plus proches de la position A, qui préconisent le français dit "international" avec les canadianismes "de bon aloi", et celles qui admettent plus que ces seuls écarts de la norme du français standard.

aux exigences de la première ; ce sera une langue capable d'être un instrument efficace sur le plan international, dotée d'un prestige indéniable par suite de son association avec l'histoire et la culture d'un grand pays. Elle permet de marquer la spécificité du Québec en se démarquant de l'anglais, ce qui ne serait pas possible avec l'adoption de B. Cela est particulièrement important au Canada où longtemps les anglophones se donnaient bonne conscience pour ne pas apprendre la langue de leurs compatriotes en prétendant qu'elle n'avait rien à voir avec le français standard²⁸. De plus, l'adoption d'une telle forme a des vertus unifiantes en face de la diversité des B. Le choix d'une forme mixte comporte également des avantages de la deuxième solution possible. Le fait d'incorporer un assez grand nombre d'éléments de B, permet d'affirmer l'autonomie et la spécificité de la communauté linguistique québécoise face à la France cette fois. Cette forme mixte respecte le sentiment populaire diffus selon lequel B est plus proche de la sensibilité nationale et des valeurs réelles de la communauté ; l'adoption de A purement et simplement serait ressentie comme une trahison des valeurs proprement québécoises ; de plus, la communauté a une certaine tendresse pour sa langue familière, en particulier à cause des connotations affectives et des images pleines de vie.

Quoi qu'on en pense, on ne peut pas vraiment contrarier l'usage populaire et il ne suffit pas de légiférer pour faire adopter une langue ou une autre. De toute façon, c'est par un souci de réalisme que les responsables préconisent cette solution ; en effet, cette langue mixte correspond plus ou moins à la forme moyenne que les

28. C'est la querelle du *Parisian French* qui a tant fait couler d'encre. Voir par exemple la polémique entre Pierre Beaudry et Jeff Holmes dans *Maclean's Reviews* du 5 mars et du 2 mai 1966.

enfants apprennent et parlent spontanément. C'est la résultante des diverses forces contraires que nous avons analysées.

Si nous devons résumer la situation, nous dirions ceci : il y a quelques dizaines d'années, on semblait s'acheminer au Québec vers une situation de diglossie A-B sans bilinguisme. Cette évolution a été contrariée par certains facteurs, en particulier par le développement de l'enseignement et l'éveil d'un certain nationalisme. La situation actuelle est plus proche de la situation langue-dialecte que de la diglossie véritable. L'évolution prévisible, dans un avenir relativement proche, se fera vraisemblablement vers une langue standard mixte plus codifiée que ce qui existe empiriquement de nos jours, essentiellement à base de A mais incorporant d'assez nombreux éléments tirés de B, sur le plan phonique et lexical, B étant en l'occurrence la variété parlée à Montréal. Cette forme mixte remplacera graduellement A et B tels qu'ils existent de nos jours, mais il n'est pas impossible que A survive un certain temps, en particulier comme instrument de communication internationale, surtout si l'intercompréhension entre le nouveau standard dégagé et les autres communautés employant des variétés de A est difficile à établir. Enfin, il n'est pas impossible que cette évolution soit hâtée par certains bouleversements sur le plan politique.

Certaines de ces conclusions sont discutables et doivent être discutées, mais l'ambition de cette étude était plus de poser le débat sur des bases relativement neuves et solides que d'apporter des réponses toutes faites ou définitives. Pour terminer, nous voudrions suggérer aux chercheurs intéressés, deux champs d'investigation pour ainsi dire inexplorés : d'une part, la description contrastive des caractéristiques de B et de A (ou même une simple description d'une variété de

B) et, d'autre part, des études diachroniques menées sur une durée relativement courte, de l'ordre de quelques dizaines d'années, pour vérifier si l'évolution de la situation linguistique au Québec, telle que nous l'avons présentée, se trouve confirmée ou infirmée.

Pierre Chantefort
Université de Paris VII